

**Arrêté du 21 janvier 2011 portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Tarn-et-Garonne - Lot - Gers**

**NOR : JUSF1102280A**

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

*Vu l'arrêté du 31 juillet 2003 autorisant le garde des sceaux, ministre de la justice à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;*

*Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;*

*Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 portant institution de la régie d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Tarn-et-Garonne - Lot - Gers ;*

*Vu l'arrêté du 1er juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la justice et des libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;*

*Vu la demande n°MG/JS/004920 du 24 décembre 2010 de la directrice interrégionale pour la région Sud ;*

ARRÊTE

**Article 1**

Monsieur Patrick DENIAUD, secrétaire administratif, auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Tarn-et-Garonne - Lot - Gers est nommé en qualité de régisseur d'avances et de recettes auprès de ladite direction.

**Article 2**

Compte tenu du montant de l'avance fixée à 2 000 euros et du montant moyen des recettes mensuelles inférieures à 500 euros, le montant du cautionnement imposé à Monsieur Patrick DENIAUD est fixé à 300 euros.

**Article 3**

Le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter du 1er février 2011, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés et notifié par la directrice interrégionale pour la région Sud en sa qualité d'ordonnateur secondaire délégué au comptable assignataire.

Fait à Paris, le 21 janvier 2011

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés et par délégation,  
La chef de bureau de l'allocation des moyens

**Fabienne RICARD**